

les Etats de la Confédération, proportionnellement à leur population.

Comme on le voit, il n'est pas dit un mot, dans ce rapport, du fameux projet par lequel la Prusse recommandait si chaleureusement, en juin et juillet derniers, la construction de 50 chaloupes canonnières dont les frais primitifs et l'entretien seraient supportés par elle et les villes anseatiques. Aussi le résultat du travail de la commission est-il considéré, ici, comme un grave échec pour le cabinet de Berlin.

Autriche.

On écrit de Vienne, 27 février :

La Presse de Vienne dit que M. le duc de Gramont a réclamé près de M. de Rechberg les honneurs pour M^{me} la duchesse, se fondant sur ce que, par ordre de l'Empereur Napoléon, à Paris les mêmes honneurs sont rendus à la princesse de Metternich.

A la suite des pourparlers qui ont eu lieu, on a adressé aux commandants des troupes une circulaire où il est dit :

Devant les épouses des ambassadeurs des puissances étrangères, tous les postes dans le château impérial et au dehors devront prendre les armes et les présenter, dans toutes les réceptions solennelles.

On écrit de Vienne, 27 février :

Je suis à même de vous mander de source certaine que la réponse de l'Autriche, à la note du comte Bernstorff, est partie pour Berlin. Quand aux cabinets allemands amis de l'Autriche, ils ne donneront pas de notes identiques cette fois-ci, mais en tout cas, ils parleront dans le même sens. Dans le document autrichien on fait remarquer d'abord qu'on ne saurait admettre la fin de non-recevoir opposée aux réserves de droit exprimées dans la note identique; qu'il s'agissait plutôt de constater le fait des réserves de droit contre la tendance à créer un Etat confédéré dans la Confédération, et d'annoncer, qu'au cas que la Prusse ferait des démarches positives dans ce sens, il ne resterait plus qu'à protester formellement. Finalement il est dit dans la note autrichienne qu'on espérait qu'en dépit de tout ce qui s'était passé, la Prusse ne contribuerait pas moins à achever l'œuvre de l'entente des divers Etats allemands et de la réforme fédérale. Dans ce document on exprime en outre le regret de voir que la Prusse se retirait devant l'idée d'une alliance défensive de la grande Allemagne, qui seule serait en état de faire respecter l'Allemagne, vis-à-vis de l'étranger, sans avoir soumis cette idée à un examen approfondi.

(Gazette d'Augsbourg).

Vote d'un crédit de deux millions

Pour subventions à des travaux d'utilité communale et pour secours à distribuer pour les institutions de bienfaisance.

Le Corps législatif vient d'adopter d'urgence, sur la proposition du gouvernement, un projet de loi portant ouverture d'un crédit de deux millions de francs pour subventions à des travaux d'utilité communale et pour secours à distribuer par les institutions de bienfaisance.

Ce projet de loi, qui est nécessaire par les souffrances des populations ouvrières, a été adopté après la lecture du rapport de M. Jules Brame, que nous croyons devoir reproduire.

Voici ce rapport :

Messieurs,

Le Corps législatif a été saisi d'un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 2 millions de francs pour subventions à des travaux d'utilité communale et pour secours à distribuer par les institutions de bienfaisance.

Voire commission a été unanime pour

reconnaître avec le gouvernement l'urgence nécessaire de donner prompt satisfaction à des besoins dont chacun de nous peut apprécier la réalité.

La mesure qui vous est proposée doit produire un résultat efficace et alléger des souffrances qui disparaîtront, nous devons l'espérer, avec les causes qui les ont produites.

Voire commission a été également unanime pour vous proposer l'adoption du projet de loi qui vous est soumis; cependant, une difficulté s'est présentée à l'esprit de votre commission.

Sous l'empire du décret du 1^{er} décembre 1861, on ne peut ouvrir de crédit extraordinaire sans que le ministre des finances ait été mis en mesure de faire connaître s'il existe des ressources suffisantes pour y pourvoir, et le projet qui nous est soumis ne satisfait pas à ce sujet.

Voire commission a été adressée à MM. les commissaires du gouvernement et leur a fait connaître la difficulté devant laquelle elle se trouvait arrêtée dans l'examen du projet de loi.

MM. les commissaires ont répondu à cette communication par la lettre suivante de M. le ministre des finances :

Monsieur et cher collègue,

Vous avez bien voulu m'entretenir, par votre lettre du 1^{er} février courant, de la nécessité où vous vous trouvez de réclamer par une loi spéciale l'allocation d'un crédit extraordinaire de 2 millions de francs sur l'exercice 1862, pour subventions aux travaux d'utilité communale et pour secours aux institutions de bienfaisance.

D'après les motifs d'urgence que vous invoquez, je ne fais pas d'objection à l'envoi au conseil d'Etat du projet de loi préparé par vos soins.

Agréez, monsieur et cher collègue, les assurances de ma haute considération.

Le ministre secrétaire d'Etat des finances,

ACHILLE FOULD.

Ce document n'indique pas quelles seront les ressources destinées à pourvoir à la dépense; mais les commissaires impériaux nous ont déclaré qu'étant presque au début d'un exercice, on ne pouvait encore se baser que sur des espérances; qu'il y avait lieu de croire que les revenus indirects produiraient un bon résultat, et qu'enfin le crédit faisant l'objet de la présente loi figurerait au budget rectificatif de 1862, avec ressources en regard pour faire face à ce crédit, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient être demandés et accordés ultérieurement pour le même objet.

Vous le voyez, messieurs, si M. le ministre des finances ne nous dit pas exactement quelles sont les ressources affectées à cette dépense, il déclare qu'elles existent, et votre commission a pensé qu'en considération du peu d'importance de son emploi, cette assurance suffirait pour justifier les voix et moyens. Elle a donc admis comme démontrée la possibilité de satisfaire à la dépense.

Un amendement nous a été présenté par quatre de nos collègues, MM. Reveil, Henon, Descourts et de Mortemart; il est ainsi conçu :

Porter le secours à 3 millions.

Nous nous étions empressés de l'appuyer et de le présenter à l'approbation du conseil d'Etat.

Les appréciations exactes d'après lesquelles le gouvernement a établi le chiffre de 2 millions inscrits au projet de loi avaient amené la majorité de votre commission à penser qu'il pourrait être fait, dans le courant de cette année, emploi de cette somme qui devait, sans doute, être rapidement absorbée en secours et en travaux à distribuer aux ouvriers sans travail.

Dès lors, le gouvernement, quelles que pussent être ses bienveillantes intentions, pouvait se trouver, dans les derniers mois de cette année, sans aucune ressource pour venir en aide aux nouvelles infortunes. C'est surtout en hiver que les besoins de cette nature se

révèlent, et il nous avait semblé urgent de mettre entre les mains du gouvernement les moyens de les secourir sans attendre la réunion du Corps législatif, dont les sessions s'ouvrent trop tardivement pour qu'il puisse statuer sur la création d'un nouveau crédit, en même temps que les besoins, auxquels il s'agit de pourvoir, soient constatés.

MM. les commissaires du gouvernement, tout en ne partageant pas nos appréhensions, nous ont déclaré que le gouvernement s'empresserait de présenter la demande d'un nouveau crédit aussitôt que la nécessité lui en serait démontrée, et, de son côté, M. le ministre des finances s'est refusé, provisoirement au moins, à augmenter le crédit d'un autre million jusqu'à l'époque où il lui sera permis d'établir son budget rectificatif de 1862, et de mettre une nouvelle dépense en regard de ressources qui doivent y satisfaire.

Voire commission a pensé qu'il était prudent de ne pas insister auprès de l'administration pour la déterminer à accepter la proposition qui nous avait été faite par nos honorables collègues. Notre persistance eût amené de regrettables lenteurs, et l'ouverture du crédit qui doit fournir les premiers fonds de secours et travaux est d'une nécessité si absolue et si immédiate, que nous ne voulions pas retarder le moment où il pourrait être fait application.

D'un autre côté, nous avons voulu nous associer à la pensée de M. le ministre des finances en n'exigeant pas de lui l'obtention d'une somme, quelque minime qu'elle fût, sans qu'il pût se rendre compte des ressources sur lesquelles cette dépense serait payée, en agissant autrement, nous eussions méconnu les prescriptions du décret du 1^{er} décembre dernier, et nous devons être les premiers à le faire respecter.

Nous sommes persuadés, messieurs, qu'il sera fait emploi de la somme qui nous est demandée, dans la juste mesure des besoins et avec la réserve apportée dans la distribution des secours que vous avez précédemment accordés.

Nous ne croyons pas nécessaire, pour expliquer une proposition qui se justifie d'elle-même, de vous rappeler les chiffres, des subsides que, dans des circonstances analogues, vous avez accordés pour venir en aide aux misères qui vous ont été signalées.

Le Corps législatif adoptera d'autant plus volontiers le projet actuel, qu'il s'associera toujours avec empressement à la sollicitude que l'Empereur n'a cessé de témoigner pour les souffrances des classes laborieuses.

Voire commission a l'honneur de vous proposer, messieurs, de vouloir bien adopter le projet de loi.

Pour extrait : J. REBOUX.

On lit dans la dernière chronique du Stock-Exchange, publiée par le Constitutionnel :

Le bureau du commerce (Board of Trade) vient enfin de publier la statistique générale de notre situation commerciale pendant l'année 1861. Constatons d'abord que les résultats ne sont point aussi désastreux qu'on pouvait l'attendre après les perturbations économiques provoquées par le conflit américain, la crise colonnière, l'extension du système prohibitionniste aux Etats-Unis, puis la mise à exécution complète du traité de commerce avec la France.

Pendant l'année 1860, les exportations de produits britanniques avaient accusé sur la période annuelle précédente un accroissement d'environ 136 millions de francs ou 4 1/8 0/0, et sur 1858 une augmentation de 15 0/0.

Les nouvelles des Etats-Unis n'offrent rien de saillant. A New-York, la prime sur l'or était de 4 0/0; elle s'élèvera sans doute après l'émission des 250 millions de francs en papier-monnaie votés par le congrès. Le change sur l'Angleterre est à 115 0/0,

et favorise de plus en plus les exportations d'or à l'Europe. Les cargaisons des steamers de Boston et New-York, dont la moyenne ne dépassait pas 30,000 liv. st., s'élevaient communément aujourd'hui au double de cette somme par chaque navire.

Le marché au coton de Liverpool manifeste toujours une grande fermeté due à l'augmentation des achats et à la diminution du stock. La moyenne des ventes est de 10,000 balles par jour. A ce taux, l'approvisionnement sera réduit à zéro dans trois ou quatre mois.

La vente trimestrielle des laines coloniales a commencé hier jeudi dans les docks de Londres. Le stock n'est que de 39,822 balles, et les premières adjudications se sont faites aux prix élevés de la vente précédente. On ne dit point si les acheteurs étrangers, les Français notamment, se trouvaient en majorité et s'ils ont beaucoup acheté.

Au bilan du 26 courant, l'encaisse de la Banque d'Angleterre avait subi une diminution de 145,340 livres st., ce qui réduit le stock monétaire total à 18,749,065 livres, un peu moins de 395 millions de francs. Tel qu'il est, cet encaisse se trouve de beaucoup supérieur aux besoins de l'établissement.

JOHN WILKS.

Le traité de commerce conclu entre la Belgique et le Maroc a été déjà suivi de beaux résultats. Les articles de l'industrie belge qui sont principalement demandés au Maroc sont les sucres raffinés, les fers en barre, les clous et les cuivre en feuilles. Les draps, tissus de coton, cristaux, tapis y sont également connus et appréciés.

Une maison d'Anvers vient d'obtenir la nationalisation d'un navire qui sera spécialement affecté à un service de navigation entre Anvers et Mogador. Ce navire est attendu prochainement dans ce dernier port avec un chargement de marchandises belges, et il prendra, en retour, divers produits du pays.

Un premier envoi d'armes est arrivé de Liège, dans les derniers jours du mois de septembre dernier, pour le gouvernement marocain, et le prince Mouley-Abbas a fait savoir au conseil général qu'il en était satisfait.

On a également débarqué une machine à vapeur, de la force de 20 chevaux, pour mouler le blé. C'est la première machine qui fonctionne au Maroc.

Le nombre des chargements effectués l'année dernière, dans les ports du Maroc, pour compte des manufactures belges, s'élève à dix, comportant plus d'un million de livres. Aussi la Belgique, à peine connue au Maroc il y a cinq ans, occupe-t-elle le troisième rang dans l'exportation des laines de ce pays en 1861.

L'INDUSTRIE DE GLASGOW ET LE TRAITE DE COMMERCE.

On n'a pas oublié cette déclaration de M. Gladstone, que grâce au traité de commerce, les manufactures britanniques avaient trouvé dans leurs exportations pour la France une compensation de la plus grande partie du déficit qu'elles avaient éprouvé dans leurs exportations aux Etats-Unis.

Voici maintenant qu'un journal anglais, le Morning-Chronicle, dans un article reproduit par le Moniteur, vient nous apprendre à son tour que l'industrie de Glasgow en particulier devra au traité de commerce et au débouché ouvert en France, d'échapper à la calamiteuse stagnation d'affaires qui se fait sentir dans le Lancashire.

Nous enregistrons cette nouvelle déclaration qui ne peut manquer de faire le plus grand plaisir à nos districts manufacturiers.

Voici comment s'exprime la Morning-Chronicle traduit par le Moniteur :

Quoique la guerre civile américaine ait porté un certain préjudice au commerce de Glasgow, comparé à celui de beaucoup d'autres centres manufacturiers, il y a lieu, pour cette ville, de féliciter de n'être pas soumise à d'aussi rudes épreuves que la cité de Manchester, dont l'industrie dépend tout entière de l'Amérique. Si la prospérité de Glasgow est due aux mêmes causes, la situation de cette ville serait bien plus déplorable encore que celle de Manchester et autres cités environnantes. Heureusement, Glasgow ne s'occupe pas seulement de la filature du coton, il fait le commerce de tous les tissus imprimés d'Angleterre, des étoffes de Norwich, des châles et des mousselines de France, des soieries de Macclesfield, des fils d'Irlande, des tapis de Ridderminster, des fers et des machines de Wolverhampton et de Birmingham, des poteries et des cristaux de Staffordshire et de Newcastle, des bouilles de la Tyne et du Wear; enfin, aucune branche d'industrie ou de commerce ne lui est étrangère, et c'est là le secret de sa persistante prospérité. Aussi Glasgow espère-t-elle échapper à cette calamiteuse stagnation d'affaires, qui est une cause de ruine pour tout le Lancashire. Tandis que le chiffre des affaires avec les Etats-Unis décroissait l'année dernière, Glasgow voyait augmenter celui de son commerce avec la France. Il a vendu, en 1861, pour 367,000 livres sterling (9,175,000 francs) de marchandises à ce pays, et ce chiffre ne pourra qu'augmenter dans l'avenir.

P.-B.—DARIN.

CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

Actes administratifs de la Préfecture.

Le n° 6 du recueil des Actes administratifs de la Préfecture du Nord (1862), contient une circulaire à MM. les sous-préfets et maires ainsi conçue :

Recrutement. — Engagements volontaires. — Le décret impérial du 3 mai 1859 relatif aux engagements volontaires de deux ans est rapporté.

Lille, le 25 février 1862.

Messieurs,

Un décret impérial du 12 février 1862, inséré au Bulletin des Lois, rapporte celui du 3 mai 1859 qui avait ouvert les engagements de deux ans, par application de l'art. 33 de la loi du 21 mars 1832, sur le recrutement de l'armée.

Les engagements après libération et avec prime continueront seuls à être, comme les engagements, contractés pour une durée de deux à sept ans, en exécution de la loi du 24 juillet 1860.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien donner de la publicité aux dispositions qui précèdent et de vous y conformer en ce qui vous concerne.

VALLON.

Un commencement d'incendie a eu lieu dans la nuit du samedi au dimanche chez le sieur Deconinck, boulanger, route de Tourcoing.

La perte, évaluée à environ 500 fr., est couverte par une assurance.

Un Prussien, qui habitait Roubaix depuis quelque temps, s'est brûlé la cervelle par suite de chagrins de famille.

Le nommé Alfred Verhelle, âgé de 40 ans, né en Belgique, s'étant rendu coupable d'un vol de 25 fr., s'est jeté dans un puits pour échapper aux recherches de la police.

Lorsqu'on est parvenu à porter secours à ce malheureux, on a reconnu qu'il avait à la tête une blessure très grave. Malgré les soins qui lui ont été donnés, Verhelle a succombé.

LA VICOMTESSE DE LERCHY.

(La suite au prochain numéro).

baisers. Le vieillard le contempla quelques minutes avec attendrissement, puis détourna la tête pour cacher ses larmes. Il souffrait plus que son fils, réduit qu'il en était à cette cruelle alternative : ou une tache à l'honneur des Rochebrune, ou le malheur de l'être qu'il aimait le plus au monde.

« Kélevé-toi, répondit-il enfin avec effort, et cesse de me déchirer le cœur par tes supplications. Je t'ai dit et je te répète que je ne te refuserai pas un consentement dont tu aurais d'ailleurs le droit de te passer.

— Me passer du consentement de mon père ! s'écria le comte avec un coup d'œil de douloureux reproche. Je croyais que vous me connaissiez mieux.

— Oui, jete connais, mon noble Edmond, reprit le vieillard en se levant et en lui tendant la main. Je n'ignore pas que tu me ferais sans sourcilier le sacrifice de ton bonheur. Mais c'est à moi, qui n'ai plus que peu d'années à vivre, de faire taire mes scrupules devant les intérêts de deux jeunes cœurs à qui l'existence promet encore de longues joies.

— Hélas ! elles seront empoisonnées pour votre fils si elles vous coûtent des regrets.

— Je me résignerai, j'en puiserai la force dans l'idée que tu es heureux.

— Mais vous ne le serez pas, vous, mon père ! Et pourtant, Dieu m'en est témoin, ce que j'ai toujours le plus ambitionné, c'est de vous rendre la vie aussi belle, aussi douce que possible. Le but de tous mes efforts serait donc manqué !

— Je ne m'en cache pas, l'idée de l'alliance des Rochebrune avec une famille déshonorée mélerait beaucoup d'amertume à ma satisfaction de te voir au comble

de tes vœux. Mais ne t'en afflige pas, mon fils; est-il jamais sur la terre un contentement parfait ? La coupe de nos joies n'est-elle pas toujours altérée par une goutte de fiel... Peut-être un jour prendrai-je mon parti... peut-être m'accoutumerai-je à saluer sans rougir du nom de fille celle dont le père fut si coupable envers mon meilleur ami. Peut-être enfin, en serrant dans mes bras les enfants de mon fils, oublierai-je qu'avec le noble sang de ma famille coule dans leurs veines celui d'un voleur.

« Si s'efforçait de parler d'un ton ferme, mais malgré lui sa voix était tremblante, et deux larmes silencieuses roulaient sur ses joues.

Alors, en voyant pleurer ce noble vieillard, Edmond fut saisi d'une douleur poignante. Il s'était attendu à de la résistance, et il s'était promis d'en triompher par ses prières. Mais cette tristesse calme et résignée lui perçait le cœur. En moins d'une seconde, il se rappela tous les serments qu'il s'était faits d'embellir la vieillesse de son père, et sa conscience lui reprocha de les tenir si mal. Oubliant tout dans un élan de repentir et de tendresse, il se précipita sur le sein du marquis et s'écria en l'embrassant :

— Mon père, mon père, j'ai promis à Dieu de ne jamais vous affliger; je serai fidèle à mon serment. Je n'aurai pas d'autre femme que celle que vous m'avez choisie !

— Sois boni, Edmond, pour ton dévouement filial. Ta mère, qui nous entend, applaudit du haut des cieux à ta généreuse résolution.

Il se tirèrent longtemps étroitement embrassés, et ces deux hommes si énergiques pleurèrent comme deux enfants.

Oh ! que ne sont-elles plus fréquentes dans la vie, ces heures si belles où deux cœurs unis d'une sainte affection se révèlent leurs trésors de dévouement et de tendresse ! Le marquis était transporté de joie à cette nouvelle preuve de l'amour sans bornes de son fils, et Edmond, tout entier en ce moment à la piété filiale, se sacrifiait avec un véritable enthousiasme.

Mais quand l'effusion de leurs sentiments se fut un peu calmée, quand le marquis fut assez maître de son émotion pour remercier tendrement le comte, Edmond se prit à réfléchir qu'il n'était pas la seule victime de son sacrifice. L'image de celle qu'il aimait lui apparut, pâle et désolée, et sans se repentir de son généreux mouvement, il sentit néanmoins son courage faiblir. Comme s'il craignait de n'avoir pas la force d'aller jusqu'au bout, il dit précipitamment :

« Rien ne s'oppose plus à ce que vous demandiez en mon nom la main de M^{lle} d'Avigny, et je désire que cette demande se fasse le plus tôt possible.

Sous cette feinte tranquillité, le marquis devina un cœur saignant, et, regardant son fils avec une compassion profonde :

« Réfléchis encore, répondit-il, avant de prendre une détermination si grave : songe que le bonheur ou le malheur de ta vie va en dépendre.

— J'ai renoncé à Alice, reprit Edmond avec tristesse, mais sans amertume; le seul moyen de me contraindre à l'oublier, c'est de contracter des engagements envers une autre. J'épouserai Laure, et je m'efforcerais de la rendre heureuse.

— Dieu veuille, mon fils, qu'elle ne néglige rien pour devenir digne de toi ! si elle faisait ton malheur, je me reprocherais toute ma vie d'en être cause.

— Vous auriez tort, mon bon père ; j'agis librement, et soyez convaincu que je ne regretterai pas d'avoir accompli votre désir.

— Toujours généreux ! dit le vieillard en lui serrant la main avec chaleur ; ô Edmond, une conduite comme la tienne porte en elle-même sa récompense.

Ils se séparèrent à ces mots. Le comte se retira dans sa chambre pour se reposer et se recueillir, et là il s'abandonna sans contrainte aux regrets qu'il dissimulait devant son père. Tous ses plans d'avenir, tous ses rêves de bonheur étaient détruits, et, douleur mille fois plus poignante, le cœur d'Alice allait être brisé. Ils se remémorèrent mot pour mot leur entretien de la veille, ses instances, ses supplications, l'aveu involontaire et la franche confiance d'Alice, le court moment de félicité dont ils avaient joui sous les ombrages d'Anteuil. Et quand il se disait que cette heure délicate ne serait suivie d'aucune autre semblable, il se sentait près de succomber au désespoir.

« Soyons homme ! dit-il enfin en se levant du fauteuil où il s'était jeté en entrant. Accomplissons avec courage le sacrifice que nous nous sommes imposés nous-même. Le bonheur, la reconnaissance de mon père m'en récompenseront... Mais elle, cette douce et frêle creature, pourra-t-elle supporter ce coup terrible ? Quelle blessure pour son âme délicate ! O Alice, Alice, me pardonneras-tu jamais ?

Il s'assit devant son pupitre et écrivit à Alice une longue lettre. Il lui rapportait ce qui venait de se passer entre son père et lui, mais en adoucissant le plus possible ce que leur entretien pouvait avoir d'injurieux pour Norbert. Il en appelait à la

tendresse filiale d'Alice et lui demandait si à sa place elle n'eût pas agi comme il l'avait fait. Enfin il la suppliait, dans les termes les plus tendres et les plus respectueux, de lui pardonner d'avoir troublé son repos et de lui conserver un souvenir bienveillant.

Il retourna ensuite auprès de son père pour s'entendre avec lui sur les moyens d'instruire Alice de son malheur en ménageant sa sensibilité. Il craignait que la lettre, remise sans que la pauvre jeune fille eût été préparée, ne lui portât un coup trop rude. Le marquis promit à son fils de se rendre lui-même chez M^{me} d'Ortrange et de lui confier la douloureuse mission de tout dire à son amie.

Alice avait, de son côté, fait ses confidences à sa mère. Elle attendait la décision de son sort avec un mélange de joie et de crainte; mais les tristes appréhensions l'emportaient dans son cœur. Cependant elle se montrait forte comme toujours, donnait des leçons avec une tranquillité et une gaieté feintes, et se disposait à faire tous ses efforts pour ne paraître ni inquiète ni préoccupée le soir, à la réunion chez la baronne de Milna.

Qu'elle était loin de prévoir les humiliations qui l'y attendaient !